



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du jeudi 11 avril 2024** Publié le : 24/04/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h58.

**Étaient présents :** **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET (à compter de la question n°5), M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°28 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Grandfontaine :** Mme Patricia BORNAND, suppléante, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°12), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

**Étaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Gennes-Sur-Doubs :** M. Jean SIMONDON, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance :** Mme Françoise PRESSE

**Procurations de vote :** **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. Gérard MONNIEN, Mme Anne BENEDETTO à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Eloy JARAMAGO, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Saïd MECHAI à Mme Christine WERTHE, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT, M. Anthony POULIN à M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, **Busy :** M. Philippe SIMONIN à M. Daniel CONTOZ à M. Daniel HUOT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD, **Thise :** M. Pascal DERIOT à M. René BLAISON, **Torpes :** M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n° 11 incluse), **Vieilley :** M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI

Délibération n°2024/2024.00099  
Rapport n°15 - Enseignement Supérieur et Recherche - Appel à projets "Soutien aux initiatives étudiantes"

15

## Enseignement Supérieur et Recherche - Appel à projets "Soutien aux initiatives étudiantes"

**Rapporteur : M. Sébastien COUDRY, Conseiller Communautaire Délégué**

Commission n° 2	Date	Avis
Bureau	13/03/2024	Favorable
	28/03/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Enseignement supérieur »	Montant prévu au Budget 2024 : 500 606 € Montant total de l'opération : 19 000 €

**Résumé :**

GBM souhaite amplifier et diversifier son soutien aux initiatives visant à améliorer la qualité de vie des 25 000 étudiants présents sur son territoire. Pour répondre aux enjeux d'épanouissement et de réussite, GBM propose un nouvel appel à projets ouvert de manière privilégiée aux associations œuvrant en faveur des publics étudiants, ainsi qu'au CROUS Bourgogne-Franche-Comté et aux établissements publics d'enseignement supérieur. Ce nouveau dispositif vise à susciter la créativité et soutenir des projets au bénéfice de tous les étudiants du territoire sur des thématiques prioritaires : intégration et accueil, lutte contre les précarités, les discriminations et violences, santé étudiante, actions en faveur des transitions écologiques et environnementales et, enfin, valorisation de l'engagement étudiant. Organisé en deux sessions annuelles, ce nouvel appel à projets est doté de 19 000 € en 2024.

### **1 Enjeu**

La population étudiante bisontine d'environ 25 000 étudiants constitue un moteur essentiel de la dynamique et de la vitalité sociale, culturelle et économique du territoire. Grand Besançon Métropole porte l'ambition de soutenir toutes les initiatives favorisant leur intégration dans la vie des campus et leur engagement dans la cité, comme leur permettre de s'épanouir et de réussir leurs cursus.

### **2 Un nouveau dispositif de soutien**

Afin d'agir pour une meilleure qualité de vie étudiante sur son territoire, Grand Besançon Métropole propose un nouvel appel à projets en vue de faire émerger des solutions nouvelles, originales, en réponse aux enjeux majeurs suivants :

- Faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants, quels que soient leur origine et leur statut ;
- Lutter contre toutes les formes de précarités étudiantes (alimentation, logement, accès aux soins, etc.) ;
- Agir avec volontarisme contre toutes les discriminations et violences ;
- Promouvoir les actions en matière de santé et de bien-être étudiants ;
- Encourager les démarches en faveur des transitions écologiques, énergétiques et environnementales (mobilités douces, économie circulaire, ...) ;
- Renforcer l'engagement des étudiants dans le territoire.

Cet appel à projet vise à susciter et accompagner l'inventivité pour forger des projets au bénéfice de tous les étudiants. Il est ouvert aux associations (étudiantes ou non) œuvrant en faveur des publics étudiants, ainsi qu'au CROUS Bourgogne-Franche-Comté et aux établissements d'enseignement supérieur publics qui déploient des actions en matière d'amélioration de la qualité de vie étudiante.

Les bénéficiaires de subvention doivent être implantés sur le territoire de Grand Besançon Métropole. Les projets se déploieront sur le même territoire au bénéfice des publics étudiants quels que soient leurs lieux de résidence (campus ou hors campus).

L'appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes 2024 » est organisé en deux sessions distinctes (avril-mai et septembre-octobre).

L'engagement de GBM au travers de ce **nouvel appel à projets** s'élève à 19 000 € en 2024.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve le lancement du nouvel Appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes 2024 » porté par GBM,
- approuve le règlement d'intervention de l'Appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes 2024 »,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une enveloppe globale de 19 000 € en vue de mettre en œuvre ce nouveau dispositif.

Rapport adopté à l'unanimité : ...

Pour : 106

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Françoise PRESSE  
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

## APPEL A PROJETS

### « SOUTIEN AUX INITIATIVES ETUDIANTES 2024 »

#### *Objectifs et modalités*

Service Enseignement supérieur, Recherche, Innovation et Vie étudiante  
Grand Besançon Métropole  
([vieetudiante@grandbesancon.fr](mailto:vieetudiante@grandbesancon.fr) – 03 81 61 51 59)

La population étudiante bisontine d'environ 25 000 étudiants constitue un moteur essentiel de la dynamique et de la vitalité sociale, culturelle et économique du territoire. Grand Besançon Métropole porte l'ambition de soutenir toutes les initiatives favorisant leur intégration dans la vie des campus et leur engagement dans la cité, comme leur permettre de s'épanouir et de réussir leurs cursus.

Afin d'agir pour une meilleure qualité de vie étudiante sur son territoire, Grand Besançon Métropole propose un nouvel appel à projets ouvert aux associations et établissements publics (sous conditions) en vue de faire émerger des solutions nouvelles, originales, notamment en réponse aux grands enjeux suivants :

- Faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants, quels que soient leur origine et leur statut ;
- Lutter contre toutes les formes de précarités étudiantes (alimentation, logement, accès aux soins, etc.) ;
- Agir avec volontarisme contre toutes les discriminations et violences ;
- Promouvoir les actions en matière de santé et de bien-être étudiants ;
- Encourager les démarches en faveur des transitions écologiques, énergétiques et environnementales (mobilités douces, économie circulaire, ...) ;
- Renforcer l'engagement des étudiants dans le territoire.

Cet appel à projets, ouvert à toutes les initiatives, vise à susciter, et accompagner, la créativité pour forger des projets fédérateurs au bénéfice de tous les étudiants.

Le service Enseignement supérieur, Recherche, Innovation et Vie étudiante se tient à disposition des porteurs de projets pour les accompagner dans la démarche de construction et de dépôt de projets.

### 1. Objectifs

L'appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes » permet aux associations, aux établissements d'enseignement supérieur publics et au CROUS Bourgogne Franche-Comté de solliciter le soutien de Grand Besançon Métropole pour des projets en faveur de la qualité de la vie étudiante.

### 2. Public-cible

Les projets déposés doivent directement viser les publics étudiants du territoire de Grand Besançon Métropole, quels que soient leurs lieux de résidence (campus ou hors campus).

### 3. Bénéficiaires

Les bénéficiaires potentiels du présent appel à projets sont les structures suivantes :

- Associations (étudiantes ou non) ;
- CROUS Bourgogne-Franche-Comté ;
- Etablissements d'enseignements supérieurs publics.

## 4. Nature, montant de la subvention et modalités de versement

**Si le projet est porté par une association :**

- **Taux d'intervention de Grand Besançon Métropole** : Jusqu'à 100% des dépenses éligibles en fonctionnement, sous réserve de l'analyse du budget prévisionnel du projet (intégrant les autres subventions en recettes) et dans la limite des crédits inscrits au budget.
- **Montant plancher de la subvention** : 300 €
- **Montant plafond de la subvention** : 6 000 €
- **Modalités de versement** : Le versement interviendra en une fois après signature de la convention de financement. Celle-ci engagera notamment le porteur à communiquer un bilan de l'action menée dans les 6 mois après la clôture du projet ainsi qu'à présenter le justificatif des dépenses réalisées.  
En l'absence de ces pièces, Grand Besançon Métropole s'autorise à demander le remboursement de la subvention.  
**Les projets cofinancés seront étudiés avec intérêt.**

**Si le projet est porté par un établissement d'enseignement supérieur public ou le CROUS Bourgogne-Franche-Comté :**

- **Taux d'intervention de Grand Besançon Métropole** : maximum 50% des dépenses éligibles en fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget
- **Montant plancher de la subvention** : 1 000 €
- **Montant plafond de la subvention** : 3 000 €
- **Modalités de versement** : Un premier acompte à hauteur de 50% de la subvention sera versé à la signature de la convention de financement. Le solde sera versé dans les conditions prévues par la convention.

## 5. Critères d'éligibilité des projets

### 5.1. Les thématiques prioritaires de l'appel à projets

1. Actions d'accueil et d'intégration des étudiants ;
2. Actions en faveur des transitions écologiques, énergétiques et environnementales (mobilités douces, économie circulaire, ...) ;
3. Actions de lutte contre les précarités étudiantes (alimentation, logement, santé, ...) ;
4. Actions de lutte contre les discriminations et les violences ;
5. Actions de promotion de la santé et du bien-être étudiant ;
6. Actions de valorisation de l'engagement étudiant.

**L'inscription du projet dans l'une de ces thématiques constitue un critère déterminant de la procédure de sélection**, cependant, Grand Besançon Métropole s'autorise à étudier des actions n'entrant pas dans ces thématiques.

### 5.2. Localisation

- Les bénéficiaires de la subvention doivent être implantés sur le territoire de Grand Besançon Métropole ;
- Le projet doit se déployer sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

### 5.3. Recevabilité et liste des pièces à fournir

- Le formulaire de demande de subvention doit être transmis avant la réalisation du projet qui doit avoir lieu dans l'année et être accompagné des pièces suivantes :
  - Budget prévisionnel de l'opération. Il doit être équilibré en dépenses et recettes et laisser apparaître le montant de subvention demandé à GBM ;
  - Lettre de demande de subvention signée par le représentant de la structure et adressé à : *Madame La Présidente*  
*Grand Besançon Métropole - DEEESC*  
*Service Enseignement Supérieur et Recherche*  
*4 rue Gabriel Plançon – La City*  
*25000 Besançon*
  - Un RIB à jour ;
  - Si le porteur est une association, les statuts.

### 5.4. Critères d'inéligibilité

Seront considérés comme inéligibles :

- les projets déjà réalisés à la date de dépôt de la demande de subventions ;
- les projets à but lucratif ;
- les projets dont le dossier est incomplet ;
- les projets portés par des étudiants non regroupés sous statut associatif ;
- les projets de mobilité internationale, les voyages de fin d'étude ;
- les projets proposés dans le cadre de la formation obligatoire pour l'obtention d'un diplôme ;
- les week-ends d'intégration, les galas, les compétitions sportives.

### 5.5. Dépenses éligibles

- toutes dépenses de fonctionnement correspondant à la mise en œuvre du projet et n'entrant pas les dépenses inéligibles décrites ci-après ;
- le budget prévisionnel du projet doit présenter l'ensemble des dépenses (coût global du projet), dont les dépenses considérées comme inéligibles.

### 5.6. Dépenses inéligibles

- de manière générale, toute dépense justifiée en investissement ;
- les travaux de toutes natures (aménagement, construction, réhabilitation ou maintenance) ;
- les salaires et charges de personnel ;
- les aides sociales, bourses d'étude et de recherche ;
- le fonctionnement courant des structures (électricité, timbres, journaux, etc.) et les frais de gestion ;
- les dépenses liées à la création ou au fonctionnement d'une association.

## 6. Procédure 2024

### 6.1. Calendrier

Sessions	Date de dépôt des dossiers	Instruction des dossiers	Décision d'attribution
1 <sup>re</sup> session 2024	22/04/2024 au 31/05/2024	01/06/2024 au 25/06/2024	Bureau GBM du 12/09/2024
2 <sup>de</sup> session 2024	01/09/2024 au 15/10/2024	15/10/2024 au 30/10/2024	Bureau GBM du 05/12/2024

### 6.2. Dépôt des demandes de subvention

Les demandes doivent être transmises, dans les fenêtres de temps indiquées dans le calendrier ci-dessus, à l'adresse mail suivante : [vieetudiante@grandbesancon.fr](mailto:vieetudiante@grandbesancon.fr)

### 6.3. Critères d'évaluation

Les projets seront analysés au regard des critères suivants :

- Nombre d'étudiants touchés par l'action ;
- Projet répondant à une thématique définie comme prioritaire ;
- Projet valorisant les circuits courts-locaux ;
- Projet prenant en compte son impact environnemental ;
- Projet considéré comme innovant/original ;
- Projet partenarial ;
- Plan de communication ;
- Cohérence du budget vis-à-vis de l'action.

## 7. Communication

Grand Besançon Métropole souhaite **amplifier la visibilité des projets soutenus**. Ainsi, toute information, publication ou communication sur un projet soutenu dans le cadre du présent appel à projets doit impérativement répondre aux exigences suivantes :

- Apposition du logotype de Grand Besançon Métropole sur tout support papier et numérique dédié au projet (affiches, rapports, sites internet, réseaux sociaux, etc.) ;
- Apposition du logotype de Grand Besançon Métropole, adhésif ou autres types de marquage permanent, sur les équipements acquis dans le cadre du projet ;
- Mention du présent appel à projets dans toute publication, document ou rapports valorisant l'action (ex. : « *Le projet « XX » bénéficie du soutien financier de Grand Besançon Métropole dans le cadre son Appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes »* »).